

MP/AH

2 amplifications envoyées / à M. Durif le 14/5/75
à M. J. Cant

PRÉFECTURE DE L'EURE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DES AFFAIRES FINANCIÈRES

3^e BUREAU

27022 ÉVREUX CÉDEX

Tél. 33-19-00 et 33-25-00

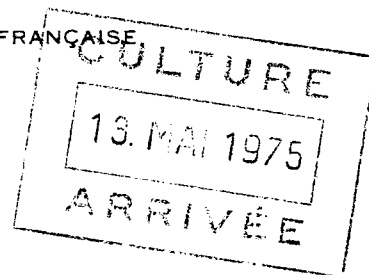
Poste N° 240

Référence
à
rappeler

AF

B.3

ÉVREUX, LE



Will Bauche

LE PREFET DE L'EURE

Commandeur de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 23 Décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le décret n° 71-858 du 19 Octobre 1971 pris pour l'application de ladite loi ;

Vu l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques (5ème section) en date du 14 Janvier 1975).

A R R E T E

Article 1er - L'immeuble par destination ci-après désigné est inscrit sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés :

Commune: LOUVIERS - Edifice: Eglise Saint Germain

- Désignation précise de l'objet

Partie instrumentale de l'Orgue, oeuvre des frères Damien 1854 - 1857

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Maire de LOUVIERS et à l'affectataire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

ÉVREUX, le 6 Mai 1975

LE PREFET,

Pour le Préfet et par Délégation

Le Secrétaire Général

Pour ampliation
LE DIRECTEUR DES AFFAIRES FINANCIÈRES

Grassias
J. GRASSIAS